



FAIF/2026/355

## APPEL A PROJETS N°19 mai 2026

### NOTE DE PRÉSENTATION DE L'APPEL A PROJETS

---

- Présentation de la Fondation Amnesty International France

Créée fin 2016, la Fondation Amnesty International France (FAIF), sous égide de la Fondation Université Paris Nanterre, a pour mission de sensibiliser et éduquer les générations actuelles et futures aux droits humains.

Convaincue qu'une société plus juste et respectueuse des droits humains passe en priorité par l'éducation et l'appropriation par tous de valeurs communes, la fondation a pour objectif de **remettre les droits humains au cœur de la conscience collective**.

La mission de la Fondation est de développer en France des projets innovants en matière d'éducation aux droits humains selon les priorités d'Amnesty International et de contribuer à améliorer les pratiques d'Amnesty International France. Elle collecte des fonds afin de financer des projets d'éducation aux droits humains et de défense de ceux-ci sous des formes diverses : analyse, recherche, sensibilisation, formation...

**L'ambition de la Fondation est de développer une culture des droits humains auprès de tous, que ce soit au sein de l'espace scolaire ou dans la société en général, notamment auprès de personnes en risque d'être atteintes dans leur droits (personnes victimes de discrimination, demandeurs d'asile, réfugiés ...).**

Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.fr/soutenir/fondation-amnesty-international>

- Contexte des appels à projet

Les projets soutenus par la Fondation sous égide sont présentés par des ONG, associations ou fondations diverses ainsi que par les membres d'Amnesty International France (AIF), le Secrétariat National et les structures locales.

Afin d'ouvrir les perspectives et d'étendre les capacités d'action, nous invitons chacun, lorsque cela a du sens, à chercher des partenariats pertinents entre entités d'AIF ou avec des organismes ou acteurs extérieurs.

- L'éducation aux droits humains (EDH)

Education SUR les droits humains, PAR et POUR les droits humains, elle suscite une prise de conscience et une compréhension des droits; par des méthodes actives et participatives, l'EDH transmet les connaissances et les compétences pour

FONDATION AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE

Secrétariat administratif • 76, boulevard de la Villette 75940 Paris Cedex 19 • Tél. 01 53 38 65 65 • Fax 01 53 38 55 00

• [amnesty.fr/fondation](https://www.amnesty.fr/fondation)

respecter et défendre ses droits et ceux des autres. Elle est inclusive et s'adresse à tous les publics, de tous âges.

La Fondation recherche des projets d'EDH qui revêtent un *caractère innovant* en termes de méthodes, de support (type apprentissage en ligne, jeux vidéo, etc..), ou de cibles. Ils concernent des publics vivant en France. L'innovation est un élément déterminant de la prise de décision et la Fondation souhaite investir plus largement le monde numérique.

- Critères de sélection

Les projets devront répondre à l'objet de la mission de la FAIF telle que précisée plus haut.

Ils doivent couvrir l'un des 2 axes suivants :

Axe 1 : faire évoluer le regard et les pratiques en matière de discours discriminatoires/toxiques

Axe 2 : développer une sensibilisation et une éducation aux droits humains par des méthodes innovantes

Parmi les critères qui seront retenus, figurent sans hiérarchisation mais avec une exigence d'adéquation :

- la cohérence avec la définition de l'EDH telle que rappelée plus haut
- le découpage du projet en étapes distinctes avec un calendrier
- la capacité à généraliser ou à reproduire le projet
- la capacité à devenir un projet autonome, et dans ce contexte, la capacité à trouver d'autres financements que celui de la Fondation AIF
- l'aspect novateur des méthodes, outils, cibles, thématiques...
- la capacité d'agir en ligne ou de façon numérique
- les caractéristiques des bénéficiaires et publics visés tant en nombre qu'en diversité
- la capacité à évaluer le projet en quantitatif et qualitatif. Il est demandé de préciser les indicateurs pertinents pour chaque projet.
- le strict respect du format du dossier et du budget
- la couverture de l'action de l'ONG et son assise financière, avec une préférence affirmée pour les associations de taille petite ou moyenne, non adossées à des ONG financièrement puissantes
- Les associations non financées antérieurement par la Fondation seront privilégiées.
- un souci de répartition géographique sur le territoire français ou thématique à la discrétion du comité exécutif de la Fondation
- la limitation de la demande financière au strict financement du projet, sans charges de fonctionnement usuelles de l'entité et/ ou sans salaires usuels.

Le projet aura une durée maximale de 18 mois.

Le financement de la partie prise en charge par la Fondation ne pourra excéder 30 000 euros, **au grand maximum**. (Le comité exécutif de la Fondation ne s'interdit cependant pas de proposer un soutien réduit du financement sollicité à des projets qu'il juge intéressants).

Pour marquer l'intérêt que porte la Fondation au projet, cette part devra constituer un financement significatif par rapport au budget total du projet. Elle devra aussi couvrir une partie du projet clairement identifiée afin de pouvoir rendre des comptes précis aux donateurs de la Fondation.

Le financement sera assuré par étapes, qui donneront lieu à des points d'étape, avec une adaptation aux caractéristiques et spécificités du projet et de ses étapes.

Les porteurs de projet s'engageront à donner de la visibilité à la Fondation dans les réalisations du projet (logo, mention...).

Les porteurs du projet s'engageront à communiquer et à rendre compte au fil de la réalisation du projet tant sur les aspects techniques

FONDATION AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE

Secrétariat administratif • 76, boulevard de la Villette 75940 Paris Cedex 19 • Tél. 01 53 38 65 65 • Fax 01 53 38 55 00

• [amnesty.fr/fondation](http://amnesty.fr/fondation)

que financiers. Ils pourront aussi être sollicités pour des échanges avec les donateurs de la Fondation.

- Modalités de sélection des projets

Les dossiers de candidature doivent tous être envoyés par voie électronique à l'adresse [projets\\_fondation@amnesty.fr](mailto:projets_fondation@amnesty.fr) avant la date du **26 juin 2026 (à 23h59)**. Les dossiers reçus seront tous examinés par le comité d'évaluation des projets. Ils seront évalués selon les critères mentionnés plus haut.

Si nécessaire, les porteurs de projet seront contactés avant ou après la réunion du comité afin de clarifier tout point qui le nécessiterait. Ce comité proposera ensuite une sélection préalable au Comité Exécutif de la Fondation. Les décisions définitives prises par ce dernier seront communiquées au plus vite aux candidats (probablement durant la 2ème quinzaine de novembre).

Il est aussi précisé qu'une procédure d'urgence peut être mise en œuvre si nécessaire. Dans le cas inverse où un porteur de projet ne pourrait pas remplir le dossier avant la date limite, il est possible de contacter la fondation ([projets\\_fondation@amnesty.fr](mailto:projets_fondation@amnesty.fr)) pour signaler le retard possible et fixer des modalités adaptées au cas spécifique.

#### Préparation des dossiers

En cas de nécessité, les personnes à contacter sont :

- Claudine Kaiser, chargée du suivi des projets ([ckaiser@gmail.com](mailto:ckaiser@gmail.com))
- Léo Tolub, vice-président ([ltolub@amnesty.fr](mailto:ltolub@amnesty.fr))